



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



50^e CONSEIL DIRECTEUR
62^e SESSION DU COMITE REGIONAL

Washington, D.C., ÉU, du 27 septembre au 1^{er} octobre 2010

CD50.R10 (Fr.)
ORIGINAL : ANGLAIS

RÉSOLUTION

CD50.R10

**MODERNISATION DU SYSTÈME D'INFORMATION
POUR LA GESTION DU BSP**

LE 50^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant revu le rapport de la Directrice, *Modernisation du système d'information pour la gestion du BSP* (document CD50/7) ;

Observant que le Bureau sanitaire panaméricain (BSP) profitera grandement de la modernisation de son système d'information pour la gestion ;

Reconnaissant qu'il y a, et qu'il y aura toujours, le besoin de répondre aux demandes du système mondial de gestion de l'OMS (GSM) et de prévoir une interface avec ledit système ;

Tenant compte du travail du Comité du système d'information pour la gestion du BSP, qui a préparé les Principes directeurs qui ébauchent le contexte et les buts de la modernisation et qui a analysé et documenté pour la première fois les processus opérationnels de l'Organisation, travail aboutissant déjà à un certain nombre d'améliorations, et qui a cerné, analysé et expliqué les diverses options de modernisation dont les avantages, les inconvénients et les coûts estimés ;

Reconnaissant les avantages que le BSP a déjà obtenu de l'analyse de ses processus opérationnels et les gains d'efficacité ainsi réalisés ;

Sachant qu'il existe des conditions essentielles qui influencent fortement l'évaluation des options, demandant notamment que soit envisagé le statut juridique indépendant de l'OPS ainsi que l'assurance que les niveaux de services aux États Membres de l'OPS soient maintenus et améliorés ;

Reconnaissant que la mise en œuvre initiale d'un progiciel commercial de planification des ressources (ERP) fournira le degré souhaité de modernisation, traitera des questions de gouvernance de l'OPS se rapportant à la modernisation du système, sera d'un coût relativement faible et représentera la meilleure option pour aligner les processus opérationnels du BSP sur les meilleures pratiques disponibles dans le logiciel, améliorant ainsi les niveaux de services pour les États Membres de l'OPS, en assurant en même temps que les besoins du GSM soient pleinement satisfaits,

DÉCIDE :

1. D'avaliser la modernisation du système d'information pour la gestion du BSP.
2. D'approuver les Principes directeurs pour la modernisation.
3. D'approuver la modernisation par le biais d'un logiciel ERP commercial auquel le BSP pourra intégrer un minimum de modifications et adaptations, tel que la Solution ERP Baseline, présentée par le Bureau en tant qu'Option 3 dans le Document CD50/7.
4. D'approuver l'utilisation de la somme de 10 millions de dollars du compte de dépôt pour cette modernisation.
5. De demander que la Directrice commence les préparations détaillées du projet, étudie les sources additionnelles possibles de financement et fasse le compte rendu des progrès au Conseil directeur en 2011.
6. De demander à la Directrice de veiller à ce que la modernisation du système d'information pour la gestion du BSP soit accomplie, et que toute modernisation future atteigne le degré d'intégration nécessaire avec le GSM et que son niveau d'établissement des états financiers, de transparence et de responsabilité soit comparable à celui du GSM.

(Huitième réunion plénière, le 30 septembre 2010)